



71 boulevard de Brandebourg

94200 IVY SUR SEINE

☎ 01 89 38 50 04

Email : amae.mutuelle@gmail.com

Site internet : www.amae-mutuelle.fr

Bulletin d'informations n°10

Destiné à nos adhérent.es

Décembre 2024

Les cotisations à la mutuelle :

Les cotisations sont exprimées en pourcentage du **PMSS** (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) qui évolue chaque année. Pour mémoire, le PMSS était en 2024 de 3864€ et pour 2025 il serait de 3925€, soit une augmentation de 1,6 %.

L'Assemblée générale de l'AMAE a voté une augmentation limitée à 1,5% alors que Malakoff Humanis Mutuelle nous demandait une plus forte majoration.

En 2025 les cotisations vont donc augmenter d'environ 3,2%.

Nouveau tableau de cotisations

PMSS = 3925€

2 adhérents d'avant le
01/07/2014 et

Famille d'avant le
01/07/2014 et

9 tranches	Revenus mensuels	Adhérent		1 Adhérent + 1 personne à charge		1 Adhérent + 2 personnes à charge et plus	
		en % PMSS	en €* €	en % PMSS	en €* €	en % PMSS	en €* €
1	<= 1000 €	1,81%	71,04 €	3,25%	127,56 €	4,93%	193,50 €
2	1001 à 1250€	2,55%	100,09 €	4,74%	186,05 €	6,93%	272,00 €
3	1251 à 1500€	2,74%	107,55 €	5,01%	196,64 €	7,44%	292,02 €
4	1501 à 1750€	2,97%	116,57 €	5,44%	213,52 €	8,18%	321,07 €
5	1751 à 2000€	3,13%	122,85 €	5,76%	226,08 €	8,77%	344,22 €
6	2001 à 2250€	3,36%	131,88 €	6,22%	244,14 €	9,52%	373,66 €
7	2251 à 2500€	3,56%	139,73 €	6,59%	258,66 €	10,18%	399,57 €
8	2501 à 2750€	3,76%	147,58 €	6,93%	272,00 €	10,73%	421,15 €
9	> 2750€	3,91%	153,47 €	7,21%	282,99 €	11,32%	444,31 €

Les mutuelles et les augmentations

L'accord signé entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux le 4 juin 2024 prévoit une hausse des tarifs des consultations médicales à partir du mois de décembre 2024. (un exemple : 30€ au lieu de 26,50€ pour une consultation classique chez un généraliste).

Face à un déficit croissant de l'Assurance maladie, le gouvernement voulait solliciter fortement les organismes complémentaires santé dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025. En transférant **1,1 milliard d'euros de remboursements vers ces mutuelles et assurances santé**, l'exécutif espérait alléger les comptes publics, tout en maintenant un système de santé accessible.

Ce transfert se traduirait notamment par une hausse du ticket modérateur (part des soins non couverte par la Sécurité Sociale) qui passerait de 30% à 40% pour les consultations chez les

généralistes. Les estimations actuelles indiquent une hausse moyenne de 6 à 10 % des cotisations des mutuelles hors critère d'âge (**pour l'AMAE ce sera 3,2%**).

Certaines sources plus pessimistes prévoient même des augmentations pouvant atteindre 15 % selon les prestations incluses et les profils des assurés.

Les contrats seniors, particulièrement affectés par l'accroissement des besoins en santé, pourraient voir des augmentations plus marquées.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les mutuelles ne sont pas des organismes philanthropiques. Les prestations qu'ils fournissent ne sont pas gratuites, ce sont les **adhérent.es** qui les paient. Chaque fois que la Sécurité Sociale diminue ses prestations, la prise en charge supplémentaire incombe à la mutuelle. Elle est répercutée par des augmentations de cotisation.

C'est une situation injuste, car la Sécurité sociale est financée par nos cotisations et nos impôts, qui sont progressifs en fonction de nos revenus. Par contre, à l'exception de l'AMAE, les cotisations des mutuelles ne sont pas en fonction des revenus. Les retraité.es subissent des augmentations supplémentaires en fonction de l'âge.

Points principaux du Compte rendu de l'Assemblée générale de novembre 2024

Monique Huguet, la présidente a ouvert la séance :

Plusieurs points ont été abordés : Déficit de la Sécurité sociale, pauvreté croissante des seniors, transfert des charges de la Sécurité Sociale vers les mutuelles, propositions sénatoriales pour alléger le coût des complémentaires santé. En huit ans, les prestations « médecines douces » ont été multipliées par 5, fermeture croissante du nombre de lits d'hospitalisations et mise en place à marche forcée d'interventions en ambulatoire dans le secteur public, le désengagement de la solidarité sur le droit à la santé pour tous est alarmant, pour les EHPAD, l'ÉTAT se désengage en favorisant le développement du privé, et l'on présente de façon récurrente que les retraité.es dans leur majorité sont privilégiés par rapport au reste de la population. La situation est préoccupante, les retraité.es se mobilisent peu, les mutuelles se paient sur les sommes colossales qu'elles brassent.

Comment changer cela ?

Le débat qui a suivi a insisté sur le rôle négatif des lobbys de la chimie et des médecins, et sur le fait que ce sont toujours les affiliés qui supportent les coûts supplémentaires à travers l'augmentation de leurs cotisations. En France, il y a toujours 2 millions de personnes qui n'ont pas de couverture mutualiste.

Vie de notre association

Au 31 décembre 2023, l'**AMAE** comptait 787 adhérent.es et 820 bénéficiaires à la **Mutuelle Malakoff Humanis**.

Le **nombre de bénéficiaires** du contrat AMAE a augmenté de 4 % en 2024.

Les délégué.es ont approuvé à l'unanimité l'activité du Conseil d'administration et du Bureau. Les orientations votées à l'AG précédente ont pratiquement toutes été réalisées.

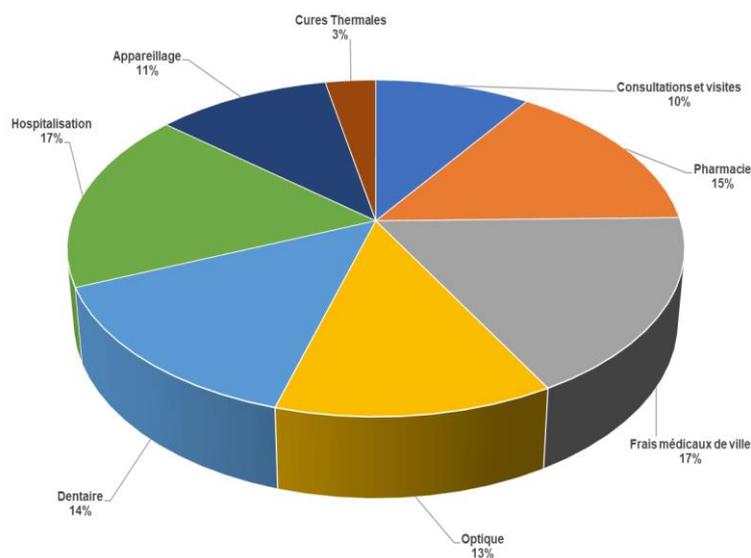
La cotisation à l'AMAE reste fixée à 15€ par an, le virement doit être fait après le 1er janvier et si vous faites un chèque, il sera encaissé en janvier.

Il a été procédé à l'élection de deux nouveaux membres au Conseil d'administration pour remplacer deux démissionnaires.

Notre contrat avec Malakoff Humanis (MH) année 2023

Malgré une progression des dépenses de santé en général, après deux années consécutives d'augmentation significative des prestations servies par notre régime (+10% entre 2019 et 2021 et + 5% entre 2021 et 2022), nous observons un **ralentissement des remboursements entre 2022 et 2023** (-1,7%). Cette baisse est à l'inverse des autres contrats «retraités» de MHM (+9%).

Consommation médicale 2023



Appareillage : **11% en hausse** –
Hospitalisation : **17% en baisse** –
Dentaire : **14% en baisse**. Optique : **13% stable** – Frais médicaux de ville : **17% en hausse** – Pharmacie : **15% stable**.
Consultations et visites : **10% en hausse** -
Cures thermales : **3% stable**

Le Reste à Charge (RAC) moyen, pour l'assuré.e, est à 12%

Le **dispositif Mon psy** commence à fonctionner suite à de nouvelles dispositions : Accessible à toute personne dès l'âge de 3 ans, jusqu'à 12 séances par an, au tarif unique de 50€ sans dépassements d'honoraires. Ce dispositif s'appelle désormais **Mon Soutien Psy**

Le **coût des boîtes de médicament** restant à charge de l'assuré.e a doublé.

En 2023, nos cotisations sont d'abord taxées par l'État à hauteur de **13,7 %**, puis par MHM pour les frais de gestion à hauteur de **10 %**. Le **rapport Sinistres sur Primes ou Prestations sur Cotisations** permettant de calculer l'équilibre entre les cotisations perçues (nettes) et les prestations versées au titre de notre régime santé, est **égal** pour 2023 à **90,66 %** (la prévision MHM était de 88%). Pour 2024, la prévision est de **95,37 %**. MHM considère que le régime est déficitaire lorsque le rapport S/P est supérieur à 97 %.

Les excédents générés par ce système sont utilisés pour compenser les contrats déficitaires et pour financer les services et l'offre d'assistance de MH.

Nouveauté 2024 : Le Mémo des Services

Il s'agit d'un document au format PDF interactif et personnalisé recensant l'ensemble des services à disposition des assurés adhérents de Malakoff Humanis. Ce document est accessible sur le site internet de l'AMAE (<https://www.amae-mutuelle.fr/>) rubrique « **le guide de l'assuré.e** » et le « **Mémo des services 2024** ». Ces services sont accessibles aussi depuis votre espace client Malakoff Humanis Mutuelle. Ils sont regroupés par thématiques :

- Ma santé, mes soins : téléconsultation médicale, 2nd avis médical, réseaux de soins, assistance, simulateur de remboursements en ligne....
- Mon quotidien, ma famille : ligne info aidant + guide + essentiel autonomie...

- Mes coups durs : fragilités sociales, maladie, ligne info décès

Avec pour les deux dernières thématiques, la mention du n° pour joindre les experts en **accompagnement social** : Ligne Mission Écoute Conseil Orientation **39.96** (service gratuit + prix d'un appel local).

Nouveautés 2025 (les conditions générales et les explications seront sur le site de l'AMAE à partir du 2 janvier à la rubrique MALAKOFF HUMANIS ASSISTANCE). Pour les adhérent.es qui n'ont pas internet, demandez-nous les documents papier.

L'offre d'assistance évolue pour améliorer la prise en charge en cas d'**hospitalisation**, qu'elle soit prévue ou imprévue, et ce sans contrainte de durée.

La garantie hospitalisation pourra désormais être activée en **ambulatoire**, soit dès le 1er jour.

Depuis l'espace client, accès à des **téléconsultations avec des spécialistes**. Parcours de soins coordonné avec avance de frais. Prise en charge par la Sécurité sociale et Malakoff Humanis Mutuelle selon les garanties du contrat santé.

Rappel pour les généralistes : de 8h à 20h, 7j/7 (Plages horaires plus étendues, selon disponibilité des médecins), 5 consultations gratuites par an et par bénéficiaire (sans avance de frais, 100 % prises en charge par Malakoff Humanis Mutuelle).

Les numéros de téléphone utiles

AMAE : 01.89.38.50.04

Malakoff Humanis : 03.80.28.25.53

Téléconsultation médicale : 09 86 86 00 67

Ligne Mission Écoute Conseil Orientation : 39.96

Service d'assistance AUXIA de MHM

09 79 99 03 03

Identifiant à communiquer lors de votre appel : **75 37 34**